

ASSEMBLÉE NATIONALE29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 310

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,

MM. Tourtelier, Viollet

et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de maintenir intégralement les catégories protégées contre l'expulsion fondée sur les comportements de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'État, ou liée à des activités à caractère terroriste ou constituant des actes de provocation à la discrimination, la haine ou à la violence.

La liste de ces personnes qui ne peuvent qu'exceptionnellement être expulsées a été conçue en connaissance et doit être maintenue sauf à vouloir pratiquer une double peine particulièrement cruelle.